



## Sinistre voiture

-----  
Par Nanou54

Bonjour

Un tiers dont les assurances on le nom et adresse de la personne à accidenter ma voiture dans la nuit de samedi à dimanche 6hr du matin et garée devant chez moi...voilà 2 mois que je me retrouve sans véhicule car le garage agréé de mon assurance me l'a prenait qu'en juillet...donc me voilà à pied depuis tout ce temps et doit me débrouiller pour aller travailler...haï louer une voiture 3 semaine à ma charge et quand je n'ai pas de bus pour aller à la gare je prends le taxi....tout xa m'entendre des frais et parfois je viens pas travailler...ma question est...est ce que je peux me retourner contre la personne qui me percuter pour les gênes occasionnée et les frais que je subis..et je n'ai tjrs pas récupéré ma voiture car elle n'est pas encore réparée...

Merci pour votre reponse

-----  
Par chaber

bonjour

y a-t-il eu constat amiable?

L'adversaire est-il assuré?

Quelles sont vos garanties d'assurance?

L'assureur ne peut vous imposer son garage agréé.

Selon certains cas une indemnisation journalière ou une location de véhicule peuvent être indemnisées mais limitées au temps des réparations

-----  
Par Nanou54

Constat non puisque je m'en suis aperçu que le lendemain grâce à mes voisins...assurés oui et suis assurés tout risque...

-----  
Par chaber

vos voisins ont-ils relevés le n° d'immatriculation? S

Si oui avez vous déposé plainte?

Votre assureur peut avoir accès au fichier d'immatriculations

Sauf spécifications dans votre contrat tous risques ou que votre assureur ne connaît pas l'assureur de votre adversaire vous ne pouvez prétendre à une indemnisation pour les risques découlant de l'accident

-----  
Par Nanou54

Oui j'ai fait une main courante le matin meme et mon assurance a le numéro de la plaque et la marque de la voiture donc ils savent qui est cette personne ainsi que le commissariat savent aussi qui est cette personne en question....

-----  
Par chaber

bonjour

une main courante n'a que peu de valeur

-Votre assureur va consulter le fichier cartes grises pour avoir l'identité du propriétaire

- il va le mettre en cause pour avoir son assureur et la confirmation des faits

S'il y a réponses favorables il y aura application de la convention IDA. Votre franchise Tous risques sera prise en charge.

Sans réponse l'assureur appliquera les clauses de votre contrat et vous serez indemnisé franchise déduite

-----  
Par Nanou54

Bonjour .. ceci dit je ne peux rien faire contre les dépenses occasionnées ?

-----  
Par chaber

Il faut savoir qu'un assureur ne peut imposer un garage qu'il a agréé, sauf convention contraire dans les conditions générales Tous risques qui interviennent à ce jour.

-----  
Par Nanou54

Donc en résumé tous les frais que je supporte depuis le mars c'est à dire location de voiture les frais de taxi reste à ma charge je ne peux pas me retourner contre le responsable du sinistre si j'ai bien tout compris..

-----  
Par chaber

Voyez avec votre assureur

-----  
Par Nanou54

Bonjour... merci d'avoir pris le temps de me répondre